

CROSS FUNCTIONAL SERVICES

Software Licensing Management Services

Network Research Belgium S.A./nv
Parc Industriel des Hauts Sarts
2° Avenue 65 | 4040 Herstal
t. +32 (0)4 249 72 11
f. +32 (0)4 249 74 00
www.KEYES.eu



FS 706532

IS 706533

RÉSERVÉ Destinataires du présent document Clients et prospects de KEYES, personnel de KEYES
Toutes les informations contenues dans ce document doivent être traitées comme confidentielles par le destinataire. Ce document ne doit pas être divulgué, même partiellement, à des tiers, ni être reproduit ou utilisé à d'autres fins que l'évaluation de la proposition de Network Research Belgium, ci-après dénommée « KEYES ». KEYES s'engage, pour sa part, à respecter les mêmes normes de confidentialité concernant les informations fournies par le destinataire de ce document. Ces restrictions sont de nature purement commerciale et n'ont en aucun cas été établies dans le but de limiter les négociations entre le destinataire et KEYES.

Table des matières

1	Présentation du service	3
1.1	Définitions	3
1.2	Portée et objectif	3
1.3	Périmètre	4
2	Modèles de service KEYES	5
2.1	Description	5
2.2	Modèles de déploiement	6
2.3	Caractéristiques et conditions	6
2.3.1	Principes généraux	6
2.3.2	Modalités de performance	7
2.3.3	Utilisation ou contenu non autorisé	8
2.4	Droit de vérification et d'audit	8
3	Processus et rôles	9
3.1	Définition des rôles	9
3.2	Responsabilités	10
3.2.1	IaaS RACI	10
3.2.2	PaaS RACI	10
3.2.3	SaaS RACI	10
4	Dispositions spécifiques de l'éditeur de logiciels	11
4.1	Utilisation des logiciels Microsoft	11
4.2	Utilisation du logiciel IBM	11

1 Présentation du service

1.1 Définitions

Les termes définis ci-dessous sont utilisés dans le présent document :

- « **KEYES** » s'entend comme étant Network Research Belgium S.A., ainsi que ses succursales actuelles et futures en Belgique et à l'étranger. »
- « **BYOL** » désigne « Bring Your Own License » (apportez votre propre licence).
- « **Client** » désigne le Client identifié dans le contrat conclu avec KEYES.
- « **Applications Client** » désigne les logiciels que le Client (ou ses utilisateurs) fournit, installe et/ou charge dans l'infrastructure dédiée ou partagée de KEYES.
- « **Données du Client** » désigne toutes les données de toute nature fournies par le Client sous son entière responsabilité et hébergées par KEYES.
- « **Dédié** » désigne le matériel, les logiciels, l'infrastructure ou un service accessible à un seul Client.
- « **Périmètre** » désigne l'ensemble des services informatiques auxquels s'appliquent le présent document et le champ d'application du Service.
- « **Partagé** » désigne le matériel, les logiciels, l'infrastructure ou un service accessible à plusieurs Clients.
- Les « **services** » sont les activités réalisées par KEYES dans le cadre d'un service spécifique et définies en détail par une matrice RACI.
- Dans le contexte des modèles de service, le terme « **outils** » désigne les logiciels antivirus, les logiciels de sauvegarde, les logiciels de surveillance et les logiciels de correction/déploiement.
- « **Utilisateur** » désigne toute personne physique ou morale ayant accès aux services IaaS, PaaS et/ou SaaS ou utilisateur des services fournis par KEYES. Dans le cadre de certains services ou logiciels, un ordinateur ou un composant matériel robotisé accédant au service ou au logiciel peut également être considéré comme un « utilisateur », ainsi que toute personne susceptible d'accéder à ce matériel et de l'utiliser.
- La « **virtualisation** » désigne la technique permettant à plusieurs serveurs virtuels de fonctionner sur le même serveur physique.
- **IaaS** fait référence à « Infrastructure as a Service » (infrastructure en tant que service).
- **PaaS** désigne « Platform as a Service » (plateforme en tant que service).
- **SaaS** désigne « Software as a Service » (logiciel en tant que service).

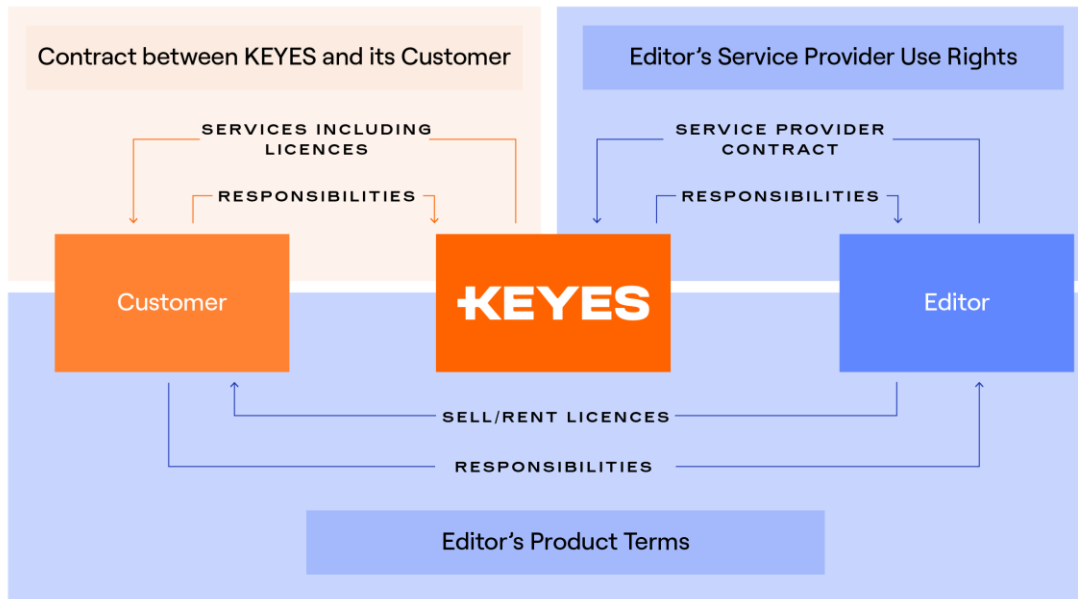
1.2 Portée et objectif

Le présent document a pour objet de définir les rôles et responsabilités du Client et de KEYES concernant les Licences (actifs logiciels) utilisées dans le cadre des Services fournis. Cela comprend :

- la fourniture et la propriété,
- l'installation et l'exploitation,
- la gestion et la gestion de la conformité.

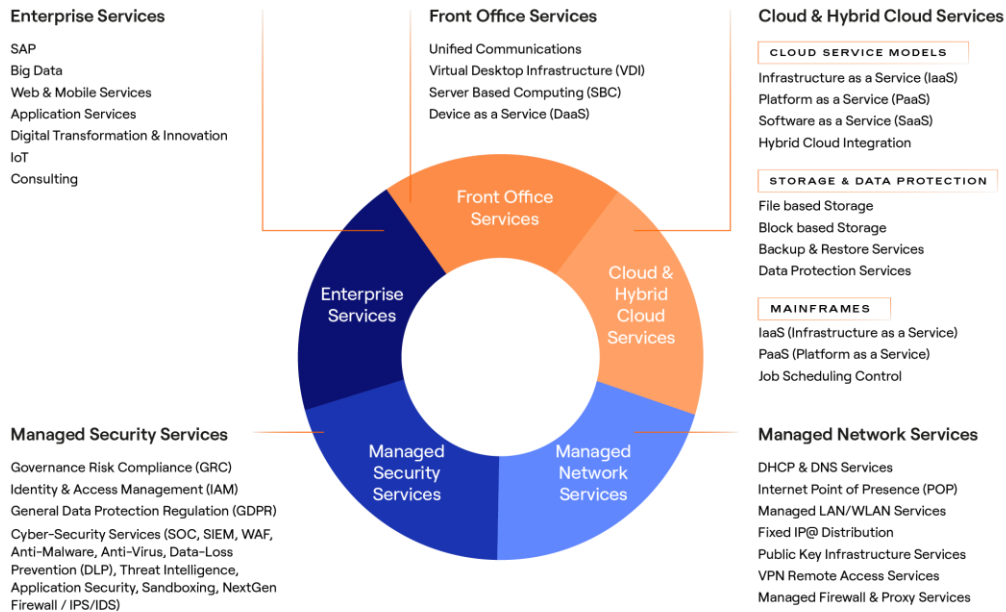
Cette relation est illustrée dans le schéma ci-dessous en bleu.

Le présent document ne traite pas de la relation contractuelle entre le Client et le ou les éditeurs de logiciels, ni entre KEYES et le ou les éditeurs de logiciels, tous deux représentés en gris ci-dessous.



1.3 Périmètre

Le présent document s'applique à l'ensemble des services suivants :






























Ces services peuvent être fournis dans le cadre de l'un des modèles de services KEYES présentés ci-dessous.

2 Modèles de service KEYES

Les modèles de service KEYES (« Modèles de service ») sont définis en détail dans les documents relatifs aux services informatiques.

KEYES propose essentiellement les modèles de services suivants :

	IAAS	PAAS	SAAS
Application & Data model			 Application
Middleware & Runtime		 Middleware Runtime Mgt	 Middleware Runtime Mgt
OS & Tools management	 OS basic tasks	 OS admin	 OS admin
	 Monitoring	 Monitoring	 Monitoring
	 Anti-virus	 Anti-virus	 Anti-virus
	 Patching	 Patching	 Patching
Data protection Disaster recovery	 DRP	 DRP	 DRP
Virtualisation Storage	 Backup & Restore	 Backup & Restore	 Backup & Restore
Compute Network Data center	 OS template	 OS template	 OS template
SERVICE DESK & SUPPORT			
	 Business hours	 Extended business hours	 24 H / 7 days support

CAPTION

Standard

Optional

Les Clients peuvent s'abonner à un ou plusieurs des services suivants :

- Tâches de base du système d'exploitation
- Surveillance
- Antivirus
- Correctifs

Ou s'abonner à l'offre groupée comprenant tous ces services, appelée « **Basic Care** ».

2.1 Description

« **IaaS (Infrastructure as a Service)** » :

Ce modèle de service fait référence à une infrastructure informatique dans laquelle KEYES gère le réseau, le stockage, les serveurs physiques et la virtualisation. Le Client est responsable de tous les logiciels installés sur les serveurs virtuels. Dans ce modèle de service, le Client dispose d'un accès administratif au système d'exploitation et est autorisé à installer des logiciels.

« **PaaS (Platform as a Service)** » :

Ce modèle fait référence à un service dans lequel KEYES gère, en plus du service IaaS décrit ci-dessus, le système d'exploitation (OS) et les couches de la plateforme (une base de données, un middleware ou un

serveur d'application). Le Client est responsable de la gestion de l'application ou des données qu'il installe. Dans ce modèle de service, le Client n'a pas d'accès administratif au système d'exploitation et n'est pas autorisé à installer de logiciels, à l'exception de l'application qui fonctionne sur la plateforme.

« SaaS (Software as a Service) » :

Il s'agit d'un service dans lequel KEYES gère toutes les couches logicielles, leur installation, leur configuration et leur maintenance afin de fournir une application au Client. Dans ce modèle de service, le Client n'a pas d'accès administratif au système d'exploitation et n'est pas en mesure ni autorisé à installer des logiciels. Seules la gestion des utilisateurs et certaines configurations fonctionnelles sont gérées par le Client.

2.2 Modèles de déploiement

Les modèles de service peuvent être déployés sur plusieurs types d'infrastructures, ce qui peut avoir une incidence sur les conditions d'octroi de licence, les conditions générales et les responsabilités applicables.

Cloud privé :

L'infrastructure cloud est fournie pour l'usage exclusif d'une seule organisation. Elle peut être détenue, gérée et exploitée par l'organisation, un tiers ou une combinaison des deux, et peut être située sur site ou hors site.

Cloud communautaire :

L'infrastructure cloud est fournie pour l'usage exclusif d'une communauté spécifique de consommateurs issus d'organisations qui partagent des préoccupations communes (par exemple, mission, exigences de sécurité, politique et considérations de conformité). Elle peut être détenue, gérée et exploitée par une ou plusieurs organisations de la communauté, un tiers ou une combinaison des deux, et peut exister sur site ou hors site.

Cloud public :

L'infrastructure cloud est mise à la disposition du grand public pour une utilisation ouverte. Elle peut être détenue, gérée et exploitée par une entreprise, un établissement universitaire, une organisation gouvernementale ou une combinaison de ceux-ci. Elle se trouve dans les locaux du fournisseur de cloud. Les clouds publics sont généralement Azure, Google, Amazon et IBM. KEYES fournit également ses modèles de services sur ces clouds.

Cloud hybride :

L'infrastructure cloud est composée de deux ou plusieurs infrastructures cloud distinctes (privées, communautaires ou publiques) qui restent des entités uniques, mais qui sont reliées entre elles par une technologie standardisée ou propriétaire qui permet la portabilité des données et des applications (par exemple, le cloud bursting pour l'équilibrage de charge entre les clouds).

2.3 Caractéristiques et conditions

2.3.1 Principes généraux

Chacun des modèles de service comprend un droit non exclusif, non transférable et non sous-licenciable permettant au Client d'accéder et d'utiliser, pendant la durée du contrat entre le Client et KEYES, les logiciels fournis dans le cadre des services de KEYES ou installés sur l'infrastructure de KEYES, à condition que cette utilisation ou cette installation soit conforme au contrat et aux conditions générales applicables des licences de l'éditeur de logiciels.

Sauf accord contraire, chaque partie (KEYES et le Client) fournit et gère toutes les licences liées aux couches techniques dont elle est responsable.

Certains éditeurs de logiciels ont des règles de licence spécifiques en fonction du service et du modèle de déploiement, ce qui peut avoir un impact sur la matrice RACI par défaut décrite ci-dessous. Des

clauses de responsabilité peuvent être ajoutées et varier en fonction du type d'infrastructure informatique (dédiée ou partagée).

Le Client est responsable de l'utilisation des logiciels accessibles dans le cadre du Service ou hébergés sur l'infrastructure informatique de KEYES, en particulier du respect des règles et des conditions générales de licence déterminées par les éditeurs de logiciels, telles que la mobilité des licences Microsoft via la Software Assurance. Il incombe au Client de vérifier si le BYOL vers l'infrastructure informatique de KEYES est autorisé dans le cadre du modèle de service et de déploiement convenu.

À titre d'exemple :

- Pour Microsoft Windows Server sur des clouds multi-locataires, le Client doit acquérir ces licences via le contrat de licence de fournisseur de services (SPLA).
- En option, et en fonction des politiques spécifiques à chaque éditeur de produit, le Client peut fournir des licences pour les couches gérées ou non par KEYES.
- En option, et en fonction des politiques spécifiques à chaque éditeur de produit, le Client peut demander à KEYES de fournir des licences pour les couches gérées par le Client.
- Dans le cas d'une licence basée sur le nombre d'utilisateurs, le Client assume la responsabilité des quantités et du type de licence à utiliser, que KEYES puisse ou non retracer le nombre de comptes d'utilisateurs.

Les caractéristiques des services IaaS, PaaS et/ou SaaS, ainsi que les logiciels inclus dans les services, sont définis dans la proposition KEYES ou dans les conditions spécifiques du contrat. L'utilisation des services d'une manière non conforme aux caractéristiques des services, aux dispositions du contrat ou aux recommandations de KEYES peut nuire à la performance des services et/ou entraîner des coûts supplémentaires qui seront à la charge du Client.

2.3.2 Modalités de performance

Sauf accord écrit contraire de KEYES, le droit d'accès et d'utilisation des services IaaS, PaaS et/ou SaaS

Les services ne sont accordés qu'à des fins d'utilisation interne liée aux activités du Client et pour la durée et aux conditions stipulées dans le contrat. (Pour éviter toute ambiguïté, cela signifie que le Client peut utiliser les services IaaS, PaaS et SaaS fournis par KEYES dans le cadre de ses propres activités auprès de ses Clients finaux, à l'exception des services d'hébergement commercial).

Le Client peut autoriser ses Utilisateurs à utiliser les Services IaaS, PaaS et SaaS. Le Client reste responsable du respect par ses Utilisateurs des conditions générales du logiciel et du Contrat. Si les conditions générales des licences ou des Services applicables l'exigent, le Client est responsable de l'identification et de l'authentification de tous les Utilisateurs, de l'approbation de l'accès de ces Utilisateurs aux Services IaaS, PaaS et/ou SaaS, du contrôle des accès non autorisés et du maintien de la confidentialité des noms d'utilisateur, des mots de passe et des informations de compte. KEYES n'est pas responsable des dommages causés par le Client et les Utilisateurs, y compris les personnes qui n'ont pas été autorisées à accéder aux Services IaaS, PaaS et/ou SaaS. Le Client est seul responsable de l'utilisation des Services IaaS, PaaS et SaaS par ses Utilisateurs ou toute personne utilisant ses comptes d'utilisateur.

Le Client utilise les logiciels hébergés par KEYES sous sa responsabilité et dans le respect des licences des éditeurs de logiciels et du Contrat. Le Client s'engage à respecter les conditions d'utilisation des logiciels appartenant à des tiers et sera responsable du non-respect par lui-même et ses Utilisateurs vis-à-vis de KEYES et des tiers. Le Client est tenu de s'informer des conditions générales des licences des tiers lorsque les Services comprennent des logiciels appartenant à des tiers. Si les conditions générales de licence des tiers ne sont pas incluses dans la proposition de KEYES, elles seront, à la demande du Client, communiquées par KEYES, au plus tard lors de la fourniture du logiciel concerné. À défaut, il appartient au Client de se renseigner directement auprès de ces tiers. Le Client s'engage à vérifier qu'il dispose de la dernière version des conditions générales de licence.

Le tiers propriétaire du logiciel conserve la propriété et les droits de propriété intellectuelle sur le logiciel.

2.3.3 Utilisation ou contenu non autorisé

Si KEYES estime que les Applications du Client ou les Données du Client enfreignent des lois, portent atteinte aux droits de tiers ou s'approprient illicitement ceux-ci, ou violent toute autre disposition du Contrat ou caractéristique des Services, KEYES en informera le Client et pourra demander au Client de retirer le contenu concerné, sans préjudice du droit de KEYES de réclamer une indemnisation pour tout dommage en résultant.

Si le Client installe ou utilise sur l'infrastructure fournie par KEYES des applications/logiciels qui n'ont pas été convenus ou des applications/logiciels d'une manière non conforme aux caractéristiques des Services ou aux conditions générales de la licence, le Client est tenu de payer les frais applicables à ces applications/logiciels ou à l'utilisation non conforme, y compris, le cas échéant, les pénalités imposées par les éditeurs de logiciels, pour tous les mois de non-conformité, sans préjudice du droit de KEYES de réclamer une indemnisation pour tout dommage en résultant et/ou la cessation de la non-conformité.

Si le Client ne supprime pas le contenu interdit dans un délai de deux jours ouvrables ou ne cesse pas l'utilisation non conforme, KEYES est en droit de supprimer ou de désactiver l'accès à ce contenu ou de suspendre les Services.

Sauf accord contraire, le Client n'est pas autorisé à installer ou à modifier des logiciels relevant du champ technique couvert par les Services proposés par KEYES.

Le Client est tenu de s'abstenir de porter atteinte à l'intégrité et/ou à la sécurité du réseau et de l'infrastructure, notamment par la transmission de vers, de virus ou d'autres codes criminels, de dégrader ou d'interférer avec la performance des Services ou d'utiliser un composant des Services séparément des Services.

Le Client n'est pas autorisé à (i) supprimer ou modifier les mentions de propriété des éditeurs de logiciels figurant sur les logiciels, (ii) mettre les logiciels à la disposition de tiers pour des opérations internes liées à leur propre activité, (iii) modifier, créer des œuvres dérivées, désassembler, décompiler, rétroconcevoir, reproduire, distribuer, republier ou télécharger toute partie du logiciel ou des Services PaaS et/ou SaaS, (iv) concéder sous licence, vendre, louer, prêter, céder, transférer, distribuer, héberger, externaliser, autoriser le partage de temps ou exploiter commercialement les Services, les logiciels mis à la disposition d'un tiers.

Les garanties accordées par les éditeurs de logiciels sont les seules garanties concernant les logiciels. KEYES n'accorde aucune garantie supplémentaire au Client.²

2.4 Droit de vérification et d'audit

KEYES, ainsi que l'éditeur du logiciel, le cas échéant, ont le droit d'effectuer des vérifications ou des audits afin de s'assurer que le Client respecte le Contrat. Les dispositions suivantes s'appliquent dans ce contexte. Le Client n'est pas autorisé à bloquer ou à interférer avec les opérations de surveillance, mais il peut utiliser des technologies de cryptage pour aider à protéger la confidentialité des Données du Client.

Dans le cadre des Services IaaS, le Client est tenu de communiquer à KEYES les informations ou autres éléments relatifs à toutes les Applications Client que KEYES demande afin de vérifier que le Client respecte le Contrat.

Dans le cadre des Services PaaS et/ou SaaS, à la demande de KEYES, le Client est tenu de communiquer à KEYES les informations ou autres éléments relatifs à toutes les Applications Client, aux logiciels installés et utilisés sur l'infrastructure informatique, ainsi qu'aux Services PaaS et/ou SaaS que KEYES demande afin de vérifier que le Client respecte le Contrat ou les logiciels tiers hébergés par KEYES. KEYES est en droit de vérifier les interfaces externes ou d'installer des logiciels afin de vérifier que le Client respecte le Contrat.

Pendant la durée du Contrat et pendant la période d'audit stipulée dans les conditions générales de licence imposées par l'éditeur de logiciels, le Client autorise la vérification (i) de l'utilisation de la licence et/ou des Services et (ii) du respect de tous les droits et restrictions d'utilisation autorisée des logiciels tiers directement ou indirectement accessibles par le Client dans le cadre des Services IaaS, PaaS et/ou SaaS.

À cette fin, le Client doit (i) tenir à jour tous les documents requis pour un audit par l'éditeur de logiciels en relation avec les Applications du Client et l'utilisation des logiciels hébergés et/ou gérés par KEYES, (ii) fournir toutes les informations à KEYES et, dans le cadre de l'audit, donner à KEYES l'accès à l'infrastructure informatique dédiée ou partagée.

Le Client indemniserà KEYES pour tout manquement identifié par l'auditeur qui lui est imputable et supportera tous les coûts nécessaires pour se mettre en conformité, y compris les pénalités qui pourraient être réclamées à KEYES ainsi que les frais d'audit.

3 Processus et rôles

3.1 Définition des rôles

Le responsable des services est chargé de la conception du service, de la définition des besoins en matière d'infrastructure et de logiciels. Il est responsable de la conformité du service de bout en bout.

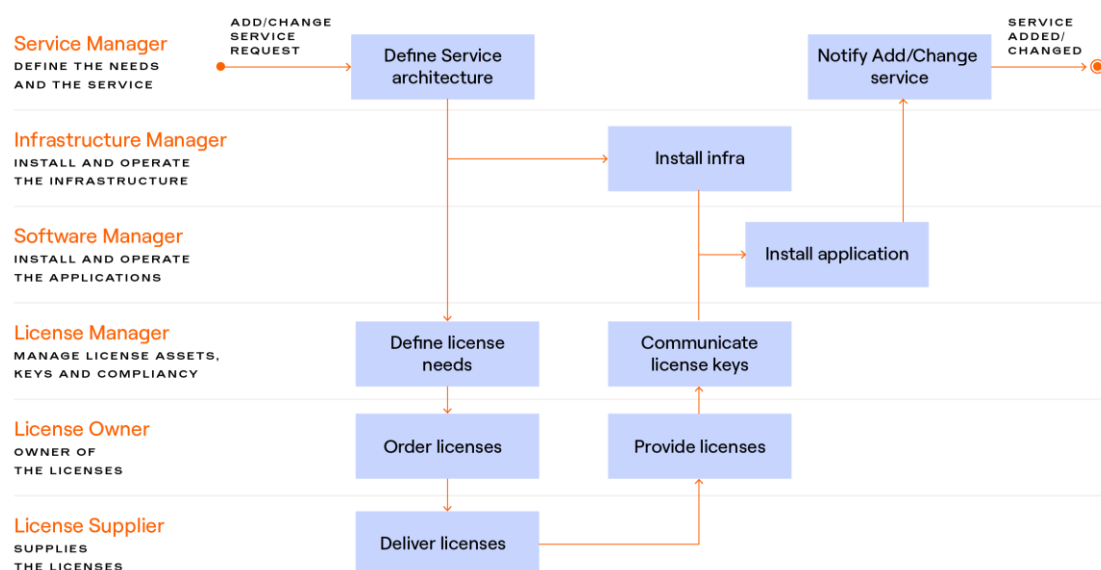
Le responsable de l'infrastructure est chargé d'installer, de fournir et d'exploiter l'infrastructure sous-jacente au service. Il est chargé de communiquer aux autres rôles tout changement susceptible d'avoir une incidence sur la conformité des licences.

Le responsable logiciel est chargé d'installer, de configurer et d'exploiter un logiciel. Ce logiciel peut être un système d'exploitation, une base de données, un serveur d'applications, une application métier, etc. Le responsable logiciel est chargé d'installer le logiciel uniquement après accord du responsable des licences et de communiquer tout changement de configuration susceptible d'avoir un impact sur la conformité des licences.

Le gestionnaire de licences est chargé de définir les besoins en matière de licences en fonction de la conception du service et de veiller au respect constant des politiques de l'éditeur. Il est donc chargé de s'assurer que le propriétaire de la licence a acquis les licences appropriées et que le gestionnaire de logiciels n'installe que les logiciels approuvés.

Le propriétaire de licence est chargé d'acquérir les licences logicielles requises par le gestionnaire de licences et de communiquer les informations relatives au contrat et à la licence au gestionnaire de licences.

Processus



3.2 Responsabilités

Les tableaux suivants indiquent quelles parties (le Client ou KEYES) assument chacun des rôles concernés, en fonction du modèle de service et du type de logiciel.

Il s'agit de la matrice RACI par défaut. Une matrice RACI spécifique peut être créée en fonction de définitions spécifiques ou supplémentaires des services informatiques et des politiques spécifiques des éditeurs de logiciels.

Lorsqu'un rôle n'est pas clairement identifié comme relevant du « Client » ou de « KEYES » (défini comme « Client/KEYES »), il sera défini dans la proposition KEYES ou dans une description de service personnalisée.

3.2.1 IaaS RACI

Rôle\Couche	Système d'exploitation	Outils	Middleware et runtime	Application métier
Gestionnaire de services	Client	Client	Client	Client
Responsable logiciel	Client	Client	Client	Client
Gestionnaire de licences	Client	Client	Client	Client
Propriétaire de licence	Client	Client	Client	Client

Dans le cas d'un abonnement à un service tel que

- Tâches de base du système d'exploitation
- Surveillance
- Antivirus
- Correctifs

Ou souscription à l'offre groupée comprenant tous ces services, appelée Basic Care le RACI change comme en mode PaaS pour chacun des services souscrits

3.2.2 PaaS RACI

Rôle\Couche	Système d'exploitation	Outils	Middleware et runtime	Application métier
Gestionnaire de services	KEYES	KEYES	Client/KEYES	Client
Responsable logiciel	KEYES	KEYES	KEYES	Client
Gestionnaire de licences	KEYES	KEYES	KEYES	Client
Propriétaire de licence	KEYES	KEYES	KEYES	Client

3.2.3 SaaS RACI

Rôle\Couche	Système d'exploitation	Outils	Middleware et runtime	Application métier
Gestionnaire de services	KEYES	KEYES	KEYES	KEYES
Responsable logiciel	KEYES	KEYES	KEYES	KEYES
Gestionnaire de licences	KEYES	KEYES	KEYES	KEYES
Propriétaire de la licence	KEYES	KEYES	KEYES	KEYES

4 Dispositions spécifiques de l'éditeur de logiciels

4.1 Utilisation des logiciels Microsoft

Dans le cadre des services IaaS, PaaS ou SaaS, le Client peut être autorisé à utiliser certains logiciels développés et détenus par Microsoft Corporation ou ses concédants de licence (« logiciels Microsoft »).

Si des logiciels Microsoft sont installés dans le cadre des services fournis ou sont installés par le Client ou un tiers pour le compte du Client sur une infrastructure gérée par KEYES, Microsoft exige que le Client accepte les conditions générales supplémentaires suivantes :

- Les logiciels Microsoft ne sont ni vendus ni distribués au Client, et celui-ci ne peut les utiliser qu'en conjonction avec les services.
- Le Client n'est pas autorisé à transférer ou à utiliser les Logiciels Microsoft en dehors des Services.
- Le Client ne peut supprimer, modifier ou masquer les mentions de droits d'auteur, de marques commerciales ou autres droits de propriété contenues dans ou sur le Logiciel Microsoft.
- Le Client ne peut pas procéder à une rétro-ingénierie, décompiler ou désassembler le logiciel Microsoft, sauf dans la mesure expressément autorisée par la loi applicable.
- Microsoft décline, dans la mesure permise par la loi applicable, toute responsabilité de Microsoft pour tout dommage, direct, indirect ou consécutif, résultant des Services. Toutes les garanties et responsabilités sont fournies uniquement par KEYES et non par Microsoft, ses sociétés affiliées ou ses filiales.
- Microsoft n'est pas responsable de fournir directement au Client une assistance en rapport avec les Services. Toute assistance relative aux Services est fournie au Client par KEYES ou un tiers agissant pour le compte de KEYES et n'est pas fournie par Microsoft, ses fournisseurs, ses sociétés affiliées ou ses filiales. Le Client s'engage à ne pas contacter directement Microsoft pour obtenir une telle assistance.
- Le Client n'est pas autorisé à utiliser le Logiciel Microsoft dans toute application contrôlant des aéronefs ou d'autres modes de transport de masse, des installations nucléaires ou chimiques, des systèmes de survie, des équipements médicaux implantables, des véhicules à moteur, des systèmes d'armement ou tout autre scénario similaire (collectivement, « Utilisation à haut risque »). Microsoft et ses fournisseurs déclinent toute garantie expresse ou implicite d'adéquation à une Utilisation à haut risque. L'utilisation à haut risque n'inclut pas l'utilisation du logiciel Microsoft à des fins administratives, pour stocker des données de configuration, des outils d'ingénierie et/ou de configuration, ou d'autres applications non liées au contrôle, dont la défaillance n'entraînerait pas la mort, des blessures corporelles ou des dommages physiques ou environnementaux graves. Ces applications non liées au contrôle peuvent communiquer avec les applications qui assurent le contrôle, mais ne doivent pas être directement ou indirectement responsables de la fonction de contrôle.
- Microsoft est un tiers bénéficiaire désigné de cette clause, avec le droit d'en faire respecter les dispositions.

Pour toute instance exécutant le logiciel Microsoft (chacune étant une « instance Microsoft »), le Client ne peut pas utiliser de technologies d'imbrication, de conteneur ou similaires pour vendre ou revendre plusieurs instances, des parties d'une instance ou des conteneurs s'exécutant dans l'instance Microsoft, sauf si (a) le Client est l'utilisateur final ultime de l'instance Microsoft, (b) le Client a complété l'instance Microsoft avec ses propres applications, ou (c) le Client a ajouté des fonctionnalités principales et significatives à l'instance Microsoft.

4.2 Utilisation du logiciel IBM

Si un utilisateur peut accéder au code du logiciel ou l'exécute dans le cadre des services KEYES, les conditions suivantes s'appliquent au Client :

1. interdiction de copier, modifier et transférer les Produits éligibles par l'Utilisateur ;
2. interdiction pour l'Utilisateur de toute action non conforme aux conditions de l'IPLA (y compris ses informations de licence), y compris, sans limitation, le désassemblage, la décompilation, toute autre traduction d'un Logiciel ou la rétro-ingénierie ;
3. l'Utilisateur reconnaît que le Logiciel est protégé par des droits d'auteur et concédé sous licence (et non vendu) et qu'à aucun moment la licence du Logiciel n'est transférée à l'Utilisateur ;
4. SOUS RÉSERVE DE TOUTE GARANTIE LÉGALE QUI NE PEUT ÊTRE EXCLUE, IBM NE DONNE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION, EXPRESSES OU IMPLICITES, CONCERNANT L'UTILISATION DU LOGICIEL, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET DE NON-CONTREFAÇON ;
5. IBM ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'un des éléments suivants : perte ou endommagement de données ; dommages spéciaux, accessoires, exemplaires ou indirects, perte de profits, d'activité, de revenus, de goodwill ou d'économies anticipées, ou tout autre dommage économique accessoire ou consécutif résultant de l'utilisation du logiciel par l'utilisateur, même si le Client, KEYES ou IBM ont été informés de la possibilité de tels dommages ; et
6. interdiction d'utiliser le Logiciel sauf dans le cadre des Services informatiques de KEYES et obligation pour l'Utilisateur de détruire ou de restituer toutes les copies du Logiciel à KEYES à la fin des Services informatiques.